

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA1-73
FIXANT LES CONDITIONS DE SERVICE D'ÉLECTRICITÉ DE
LA VILLE D'AMOS ET LEUR APPLICATION**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 21 septembre 2026, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-73 fixant les conditions de service d'électricité de la Ville d'Amos et leur application. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur le 1^{er} octobre 2026.

Donné à Amos, ce 22 septembre 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 22 septembre 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour.

Amos, le 22 septembre 2026

(s) Mariane Michaud, greffière